

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2008

### PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le Douze Décembre deux mille huit à 17 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, dans la salle du Conseil Municipal de la ville de MOULINS, commune siège de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

#### **Etaient présents**

**Président** : Pierre-André PERISSOL

#### **Vice-Présidents** :

- Claude COULON, Guy CHAMBEFORT, Gilles BAY, Alain DENIZOT, Chantal BARDET, Lucien GONNOT, Nicole CHARETTE, Christian SOTEAU, Hubert GOMOT, Patrick DEGRANGE, Jean-Michel LAROCHE,

#### **Membres du Bureau** :

- Madeleine BETIAUX, Jacques BODARD, Jean-Michel BOURGEOT, Guy CHARMETANT, Brigitte DAMERT, Daniel FIEVET, René GIRAUD, Alain GUYET, Eliane HUGUET, Gérard LARUE, Nathalie MARTINS, Bernadette RONDEPIERRE, Michel SAMZUN, Sylvie TARDIF, Christian TOURET

#### **Délégués titulaires** :

- Lydia ADVENIER, José ALONSO, Marie-Christine ANGELETTI, Béké BENZOHRRA, Jacky BERTHON, Pierre BLANC, Pierre BRENON, Bernard CANTAT, René CHAVIGNON, Cécile DE BREUVAND, Daniel DELASSALLE, Danielle DEMURE, René DESCHAUME, Florence DOURLENS, Rémy FLEURY, Liliane GAULMIN, Bruno GIRONDE, Jacques LAHAYE, Gérard LARTIGAU, Dominique LEGRAND, Dominique LUNTE, Guillaume MARGELIDON, Jean-Pierre MARTIN, Gilles PARNIERE, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Noël PRUGNAUD, Philippe PRUGNEAU, Michel SIMON, Nicole TABUTIN, Gilles TOURET, Jean-Louis VELEZ, Yves VENIAT

#### **Délégués suppléants** :

- Elsa CHENAUD remplaçant Antoine LEVASSEUR  
- Yves LENOIR remplaçant Alain BORDE  
- Daniel BROUARD remplaçant Jean-Michel MOREAU

#### **Ont donné pouvoir** :

- Jean-Claude LEFEBVRE, Françoise MARSONI, Didier PINET, Jacques CABANNE, Marilyne GIRAUD-TISSIER  
Yannick MONNET

#### **Etaient excusés** :

- Pascal BLANCHON, Michel BORDE

**Secrétaire de séance** : Guillaume MARGELIDON

**C.08.141 – Décision Modificative N° 2 – Exercice 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue  
(Pour : 63 – Contre : 6)

- Approuve les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 2) à apporter au budget permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état présenté.
- Approuve les modifications à apporter aux autorisations de programme - crédit de paiement concernant les travaux de restructuration du centre aqualudique et des travaux d'assainissement conformément aux états ci-annexés,
- Autorise la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2008,

**C.08.142 - Mise en place d'une ligne de trésorerie – 4 000 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € selon les conditions ci-dessous :

▪ durée .....	1an
▪ index .....	EONIA/T4M
▪ marge .....	1.60 %
▪ frais de gestion.....	0.10 %
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

**C.08.143 – Indemnité de conseil et d'assistance au Trésorier Principal – Receveur de la Communauté d'Agglomération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'accorder l'indemnité de conseil prévue à l'art. 4 de l'arrêté interministériel susvisé,
- de verser cette indemnité au taux plein, calculée sur les bases de cet article, laquelle est soumise aux cotisations sociales CSG et RDS,
- de maintenir le versement de cette indemnité pendant la durée de fonction du trésorier ou du mandat communautaire,
- de verser l'indemnité annuellement sur décompte produit par le Trésorier Principal.

**C.08.144 - Exonération Taxe Professionnelle des établissements de spectacle cinématographique « arts et essais »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'exonérer de taxe professionnelle :
  - à hauteur de 50 % les établissements de spectacles cinématographiques, qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7500 entrées et bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence,
  - à hauteur de 33 %, les établissements de spectacles cinématographiques qui sont situés dans les communes de moins de 100 000 habitants, et qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire, moins de 2000 entrées

#### **C.08.145 - Remboursement versement transport**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :**

- de rembourser les employeurs et Urssaf mentionnés sur le rapport annexé du montant du versement transport indûment payé.

#### **C.08.146 - Redevance Assainissement - Fixation tarif à compter du 1<sup>er</sup>.1.2009**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de fixer le tarif de redevance assainissement à 1.32 € HT / m3 pour l'année 2009 par commune conformément à l'état présenté.
- de majorer ce tarif au taux de TVA en vigueur, compte tenu de l'assujettissement du budget annexe Assainissement à la TVA.

#### **C.08.147 - Poste de relèvement Palais des sports / Centre aqualudique – avenant de transfert de l'équipement**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:**

- d'approuver l'avenant au procès-verbal de mise à disposition du centre nautique établi le 7 octobre 2005 entre la ville de Moulins et la Communauté d'agglomération de Moulins ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice Président délégué aux finances à le signer,
- d'accepter la participation financière de la Ville de Moulins d'un montant HT de 8 169.68 €
- de compléter et d'amender le procès-verbal de mise à disposition et de cession des biens liés à la compétence Assainissement, déposé en Préfecture le 11 mars 2003
- d'inscrire les crédits budgétaires (opérations d'ordre) pour constater cette mise à disposition pour sa valeur nette comptable.

#### **C.08.148 - Collecte et traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères – Application de la redevance spéciale – Convention à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- approuve les dispositions de la convention ci-annexée, avec le SICTOM Nord Allier, portant sur l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables sur les sites ci-après : parc des expositions - centre aqualudique - école de musique - stade d'athlétisme
- accepte de régler la redevance spéciale au SICTOM Nord Allier, soit le coût des prestations indiqué par les articles 3 et 6 de ladite convention,
- autorise Madame la Vice-Présidente déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agenda 21 à signer la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables sur les sites concernés avec le SICTOM Nord Allier, laquelle prendra effet au 01 janvier 2009.

#### **C.08.149 - Moulins Foireexpo – rapport d'activités 2007**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Prend acte du rapport d'activités du parc des expositions pour l'exercice 2007/2008 soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 présenté par l'Association Moulins Foireexpo

**C.08.150 - Zone d'activités des Petits Vernats – Approbation du bilan au 31.12.2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le bilan arrêté au 31 décembre 2007 présenté par l'OPAC Moulins Habitat, concernant l'aménagement de la zone d'activités des Petits Vernats à Avermes, conformément au plan de financement présenté.

**C.08.151 - Zone d'activités des Petits Vernats – Prorogation du traité de concession - Avenant N° 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de proroger le délai de concession portant aménagement de la zone des Petits Vernats confié à l'OPAC Moulins Habitat à 2 ans, soit au 31 décembre 2010.
- Approuve le bilan financier actualisé présenté,
- Autorise le Président à signer l'avenant N° 2 correspondant.

**C.08.152 - Multiservices de BRESNAY – Rapport d'activités 2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activités du multiple rural situé sur la commune de Bresnay pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 présenté par M. et Mme SECHET.

---

**— ASSAINISSEMENT – ALAIN DENIZOT**

**C.08.153 - Commune de CHEMILLY – parcelle AA15 – Construction d'un réseau de collecte des eaux usées – Convention de passage en terrain privé**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'une servitude de passage du réseau de collecte des eaux usées dans la parcelle AA n°15 à CHEMILLY,
- d'approuver la convention conclue à cet effet avec l'ayant-droit,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à l'Assainissement, à signer ladite convention et tous les actes nécessaires, en particulier l'acte notarié authentique pour enregistrement et publicité foncière auprès du bureau des hypothèques.

**C.08.154 - Commune d'AUROUER – Réhabilitation de la station d'épuration – approbation de l'avant projet définitif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications apportées à l'avant projet provisoire présenté par le maître d'œuvre,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 465 200 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Président :
  - à lancer la consultation des entreprises,
  - à solliciter les partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération de Moulins sur les bases du nouveau bilan de l'opération,
  - à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces procédures.

**— POLITIQUE DE LA VILLE – NICOLE CHARETTE**

**C.08.155 - Charte d'insertion du Programme de Renouvellement Urbain – Suivi unique du public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 1 400 € à Tertiaire Formation Conseil, afin d'effectuer une mission de suivi unique des publics au sein de la charte d'insertion du Programme de Renouvellement Urbain
  - D'autoriser le Président à signer la charte partenariale 2008 / 2009 sur le suivi unique des publics
- 

**— TRANSPORTS – CLAUDE COULON**

**C.08.156 - Transports urbains – Convention de Délégation de Service Public – Avenant n° 5 – Protocole transactionnel Moulins Mobilité - TVA et taxes sur les salaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue  
(Pour 63 – Contre 6) :

- D'approuver l'avenant n°5 applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ainsi que le protocole transactionnel pour les années 2006 à 2008
- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer lesdits documents.
- De procéder à l'encaissement du produit d'un montant de 181 113 € par émission d'un titre de recettes à l'encontre de Moulins Mobilité SAS.

**C.08.157 - Transports urbains – Convention relative aux modalités de prise en charge des bénéficiaires du RMI dépendant du Conseil Général de l'Allier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la dite convention et d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué aux Transports à la signer
- 

**— GRANDS EQUIPEMENTS – GILLES BAY**

**C.08.158 - Centre aqualudique – Fixation des tarifs des cours de natation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité absolue  
(Pour 63 – Contre : 6)

- De fixer la tarification suivante :

<b>COURS DE NATATION</b>	<b>TARIFS</b>
Carte unitaire	10 euros
Carte 12 séances	100 euros

---

**— ADMINISTRATION GENERALE – HUBERT GOMOT**

**C.08. 159 - Tableau des effectifs : Modification**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer les emplois suivants :
  - un emploi d'ingénieur en chef de classe normale
  - un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique
  - un emploi de technicien supérieur
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence

**C.08.160 - Mobilier urbain – Appel d'offres – Redevance d'occupation du domaine public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la perception de la recette sur le budget annexe Transports.
- 

**— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LUCIEN GONNOT**

**C.08.161 - CENTREXPO – Subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 17 000 € à l'Association CENTREXPO
- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention établie avec ladite association, pour une durée d'1 an et d'autoriser le Président à le signer
- les crédits nécessaires figureront au budget primitif 2009.

**C.08.162 - Multiservices de BRESNAY – Prolongation de la convention de Délégation de Service Public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- autorise la prolongation jusqu'au 31 mars 2009 de la convention de délégation de service public d'exploitation du multiple rural de Bresnay conclue avec Monsieur et Madame SECHET,
- autorise Monsieur le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public d'exploitation du multiple rural de Bresnay conclue avec Monsieur et Madame SECHET.